



FLAI - CGIL FAI - CISL UILA - UIL
CIA - AGRICOLTORI ITALIANI TRENTO
COLDIRETTI TRENTO
CONFAGRICOLTURA DEL TRENTO



LA RÉCOLTE DES FRUITS ET LÉGUMES DANS LE TRENTO-HAUT-ADIGE

CONFORMÉMENT AU D.I. (Arrêté interministériel)
DU 27/03/2013

 **GUIDE POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS**

ATTESTATION DE REMISE



COMMENT PRÉPARER MA JOURNÉE DE RÉCOLTE ?



Prendre un petit-déjeuner copieux pour éviter de manquer d'énergie au cours de la matinée.



M'équiper de vêtements appropriés contre le froid, la pluie et la chaleur. Prévoir de la crème solaire et des répulsifs contre les insectes.



Le sol peut être en pente. Pour éviter de glisser, m'équiper de chaussures à semelles antidérapantes qui soutiennent les chevilles. Bien les attacher.



Prendre une collation en milieu de matinée et en milieu d'après-midi et boire dès que nécessaire (eau ou jus de fruits).



OÙ PUIS-JE ME
GARER ?



ARRIVÉE

- Ne pas obstruer les voies de passage
- Fermer les portes à clé
- Ne pas laisser d'objets de valeur dans la voiture

Scanner le code QR pour trouver cette brochure
traduite en arabe/français/ukrainien/roumain/
ourdou





Cette brochure fournit des informations et des conseils pratiques pour travailler en toute sécurité, prévenir les accidents et protéger la santé des personnes travaillant dans ce secteur.

La récolte des fruits et légumes est une activité essentielle, mais elle comporte différents risques pour la santé des travailleurs.

MANUTENTION MANUELLE DES CHARGES/ POSTURE/MOUVEMENTS RÉPÉTITIFS

- Soulever les conteneurs en faisant levier sur les jambes et en gardant le dos droit ;
- Répartir le poids en deux charges pour permettre un meilleur équilibre ;
- Faire des pauses ;
- Changer fréquemment le pied d'appui ;
- Garder le corps droit pendant le travail.



NON !



OUI !



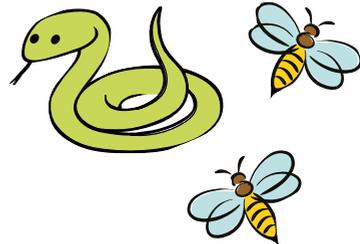


MICROCLIMAT/RAYONNEMENTS OPTIQUES NATURELS

- Éviter l'exposition directe aux rayons du soleil ;
- Utiliser des crèmes de protection et porter des chapeaux à large bord ;
- Vérifier la disponibilité de zones d'ombre ;
- Boire de l'eau fréquemment ;
- Porter des vêtements adaptés à la saison ;
- Éviter les boissons alcoolisées ;
- Si possible, travailler pendant les heures les plus fraîches de la journée.

RISQUE BIOLOGIQUE

- Faire attention à la présence d'abeilles, de guêpes, de tiques et de vipères;
- Porter des vêtements appropriés;
- Utiliser des répulsifs et, en cas d'hypersensibilité, disposer de médicaments appropriés (sur avis médical);
- Signaler toute réaction allergique à l'employeur;
- Se laver et vérifier l'absence de tiques sur le corps et les vêtements à la fin du travail;
- Maintenir de bonnes pratiques d'hygiène, en se lavant les mains et en désinfectant les blessures éventuelles;
- Vérifier la mise à jour du vaccin contre le tétanos.





GLISSADE, TRÉBUCHEMENT ET CHUTE

- Porter des chaussures de sécurité antidérapantes ;
- Maintenir la zone de travail en ordre, ne pas abandonner d'objets ;
- Signaler ou baliser les trous, les saillies et les ouvertures pour éviter les chutes ;
- Travailler toujours avec un bon éclairage naturel ;
- Il est interdit de transporter des personnes sur les véhicules utilisés pour le transport d'objets/de matériaux (par exemple les remorques).



ORAGES

- En cas de mauvais temps, quitter les champs ;
- Ne pas porter d'objets métalliques, surtout s'ils sont pointus ;
- Éviter de s'abriter sous les arbres et chercher refuge dans un bâtiment.



COUPURES / CISAILLEMENTS

- Utiliser les ciseaux et les cisailles en toute sécurité;
- Ranger les ciseaux et les couteaux dans leurs étuis pendant les pauses;
- Éviter les manœuvres imprudentes;
- Ne pas laisser d'outils tranchants parmi les plantes;
- Passer les outils à la main en toute sécurité, sans les lancer;
- Se tenir à l'écart des autres travailleurs pour éviter de se couper avec des ciseaux;
- Lors de l'utilisation de ciseaux, garder la main libre éloignée de la zone de coupe.





CHAUSSURES DE SÉCURITÉ



Lors des travaux de récolte et de taille, les travailleurs doivent porter, sur indication de l'employeur, des chaussures ou des bottes à semelles antidérapantes en fonction des conditions météorologiques et du sol.

L'employeur doit assurer la fourniture de chaussures antidérapantes si l'évaluation des risques effectuée en vue du poste occupé et des conditions de travail affectant la sécurité et documentée dans le DVR (Document unique d'évaluation des risques), en démontre la nécessité. En cas de risque de coupures ou d'écrasements accidentels dû au passage de véhicules et/ou à la manutention de charges, les chaussures doivent être munies d'un embout renforcé. Des chaussures simples, marquées CE, sont utilisées pour les risques liés à la récolte.

LUNETTES DE PROTECTION

Les travailleurs occupés aux opérations de récolte ou de taille peuvent être amenés, sur indication de l'employeur, à porter des lunettes de protection contre les agents physiques (soleil) et mécaniques (projections de matériaux, contact avec la végétation).

Les lunettes de protection doivent porter le marquage CE à la fois sur les verres et la monture.





GANTS

Les gants utilisés en agriculture sont indispensables pour se protéger des coupures, des écrasements, des abrasions et des contaminations. Toutefois, chaque type de travail nécessite de gants spécifiques ; il appartient à l'employeur d'indiquer au travailleur le type de gant à utiliser, le cas échéant.



VÊTEMENTS APPROPRIÉS

S'habiller en plusieurs couches permet de s'adapter facilement aux variations météorologiques au cours de la journée. Lors de la récolte et de la taille, il est préférable de porter des vêtements à manches longues et des pantalons longs pour protéger les bras et les jambes contre les éventuelles abrasions, irritations et piqûres d'insectes.

MES OUTILS POUR LA RÉCOLTE DES POMMES



1 La plateforme



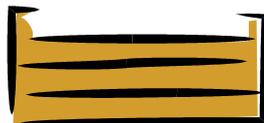
2 La plateforme avec
rouleaux transporteurs



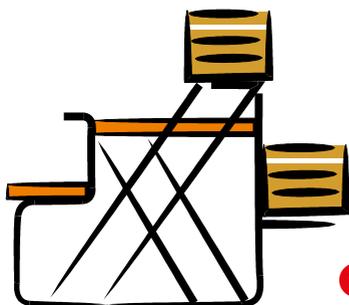
3 Le sac



4 La caisse

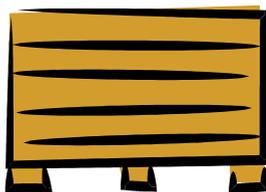


5 Le panier et la caisse
de collecte



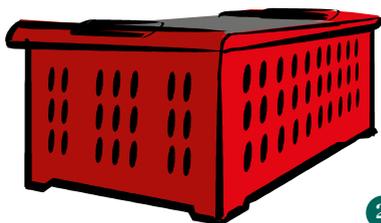
6 Le traîneau

7 Le caisson

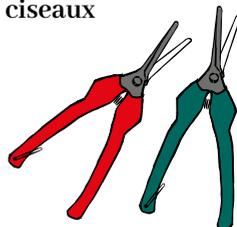


8 Les échelles de différents types

MES OUTILS POUR LA RÉCOLTE DU RAISIN



1 Les ciseaux

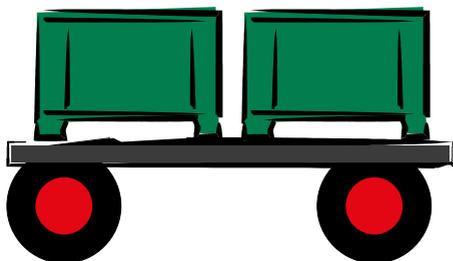
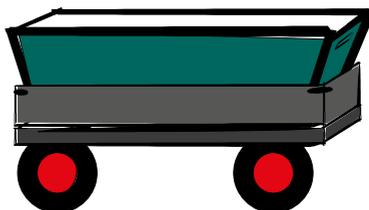


2 La caisse de récolte



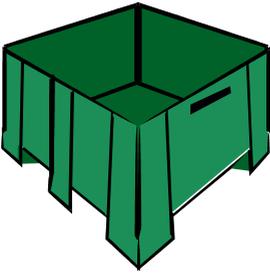
3 L'entonnoir

4 La cuve



5 Les caissons

MES OUTILS
POUR LA RÉCOLTE
DES LÉGUMES



1 Le conteneur

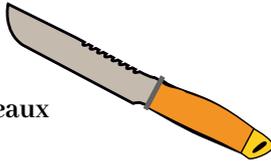
2 La caisse de récolte



3 La brouette

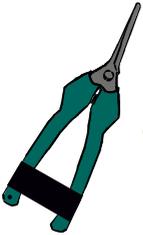


4 Les couteaux

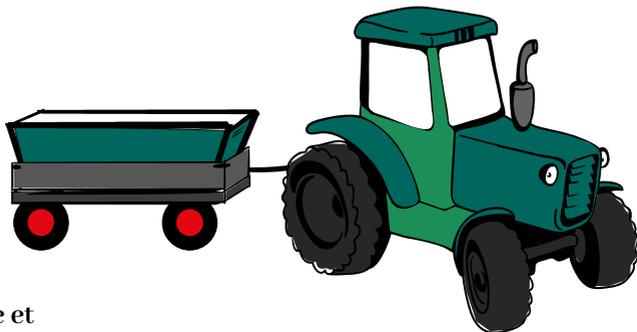


5 Les seaux
de récolte

6 Les ciseaux



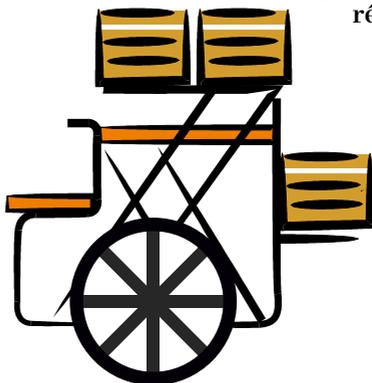
7 La remorque et
le tracteur



MES OUTILS POUR LA RÉCOLTE DES PETITS FRUITS



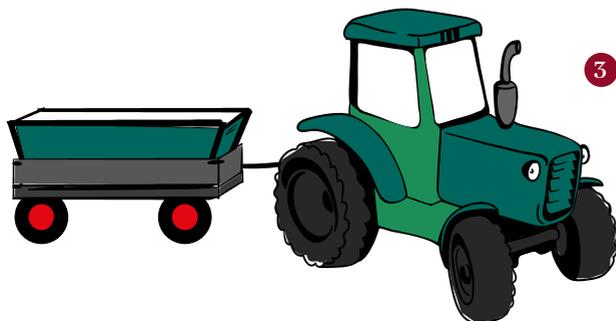
1 Le chariot de
récolte à étages



2 La petite caisse de
récolte et les petits
paniers



3 La remorque et
le tracteur





AVANT L'UTILISATION

- Garder l'échelle inclinée lors du transport, jamais à l'horizontale
- Vérifier les points d'appui au sol
- Vérifier l'inclinaison de l'échelle
- S'assurer que l'échelle soit entièrement ouverte
- Vérifier sa stabilité au sol

À RETENIR

- Monter et descendre toujours face à l'échelle
- Monter (ou descendre) une marche à la fois, en gardant les mains sur les montants
- Ne pas monter sur l'échelle en portant des outils ou des objets lourds ou encombrants qui pourraient gêner la prise



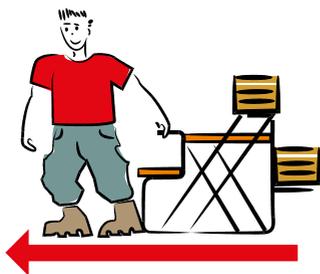
COMMENT UTILISER LE TRAÎNEAU



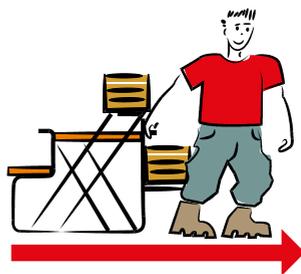
- 1 Vérifier la stabilité du traîneau
- 2 Monter et descendre face à la plateforme
- 3 Utiliser la marche prévue sur le traîneau
- 4 Ne pas surcharger la caisse de récolte

À RETENIR !

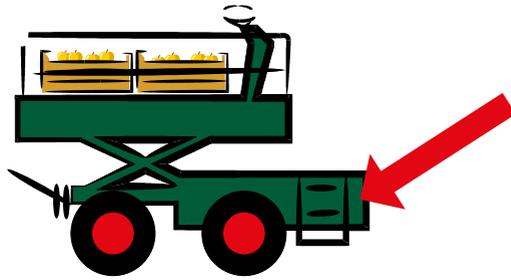
Pour déplacer le traîneau



Entre les rangées



Lors d'un changement
de parcelle



COMMENT UTILISER LA PLATEFORME



- 1 Utiliser l'échelle d'accès pour monter et descendre

Suivre les recommandations du conducteur

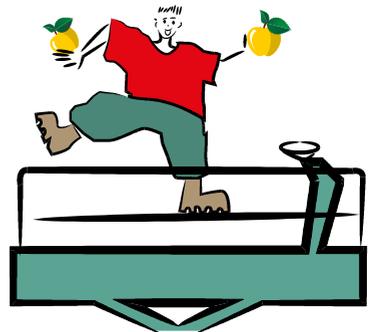
2



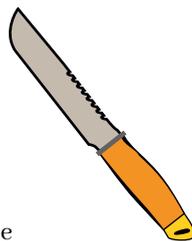
- 3 Déposer soigneusement les pommes récoltées sur le tapis ou dans la caisse

Ne monter ou descendre que lorsque la machine est à l'arrêt. Se tenir aux poignées lors des déplacements

4



COMMENT UTILISER LES OUTILS MANUELS

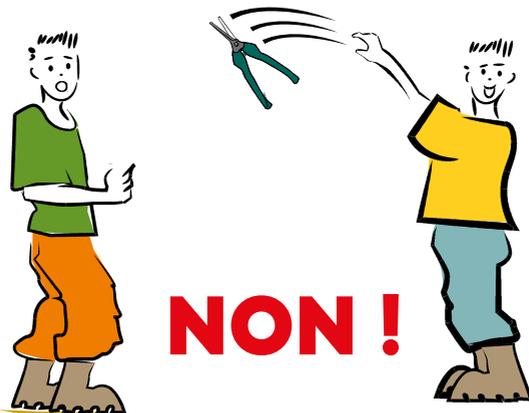
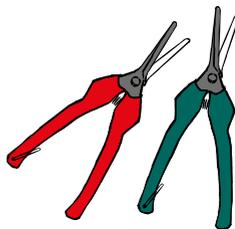


COUTEAUX

- Utiliser des couteaux avec poignée antidérapante
- N'utiliser les couteaux que pour les usages prévus
- Saisir les couteaux par la poignée, avec la lame dirigée vers le bas lors des déplacements
- Diriger le sens de coupe vers l'extérieur

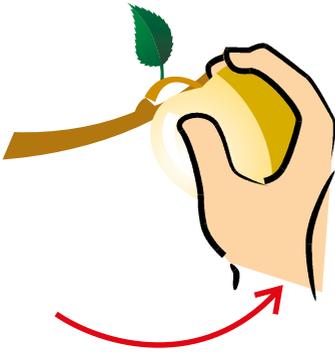
CISEAUX

- Ranger les ciseaux dans les étuis pendant les pauses, jamais dans la poche
- Éviter d'utiliser des ciseaux défectueux ou défaillants, les remplacer immédiatement
- Ne pas dégager à mains nues les pièces coincées dans les lames
- Faire attention lors de la coupe, éviter les distractions
- Ne pas laisser de ciseaux sur le terrain, les ranger en lieu sûr
- Passer les ciseaux à la main, ne jamais les lancer



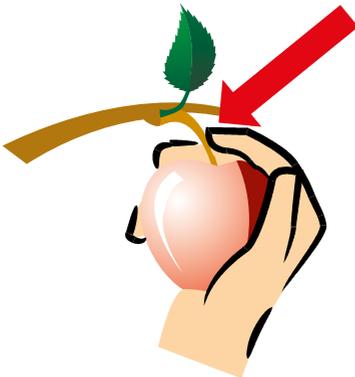
POMMES

- 1 Ne pas arracher les fruits !
- 2 Envelopper les fruits dans la paume de la main et les faire basculer vers le haut jusqu'à ce que le pédoncule se détache.



À RETENIR :

Ne pas serrer avec les doigts. Les petites branches qui soutiennent les fruits ne doivent pas se détacher de l'arbre. Si le pédoncule ne se détache pas facilement, pousser avec le bout de l'index au point de jonction entre le pédoncule et la branche.



COMMENT RÉCOLTER CORRECTEMENT LES FRUITS ET LES LÉGUMES

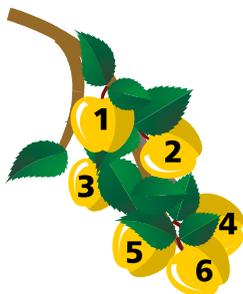


NON !

- 3 Éviter de tenir plusieurs fruits à la fois dans la main.

À RETENIR :

Certaines variétés (par exemple la Golden) s'abîment très facilement si on les serre ou on les heurte.



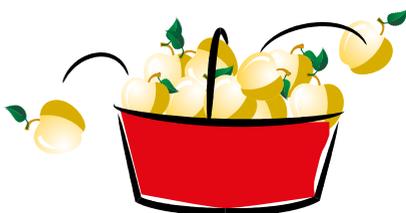
- 4 Pour les grappes, commencer par les fruits les plus hauts.
- 5 Si une branche est souple, la maintenir d'une main et cueillir de l'autre.

À RETENIR :

Ne pas cueillir avec le bout des doigts, mais en enveloppant les fruits dans la paume. Attention aux ongles longs !

- 6 Ne pas laisser tomber les fruits dans le sac ou le panier, éviter les chocs, les déposer délicatement.
- 7 Remplir correctement le sac ou le panier, ne pas dépasser le bord supérieur, sinon les fruits risquent de tomber et d'occasionner des accidents.

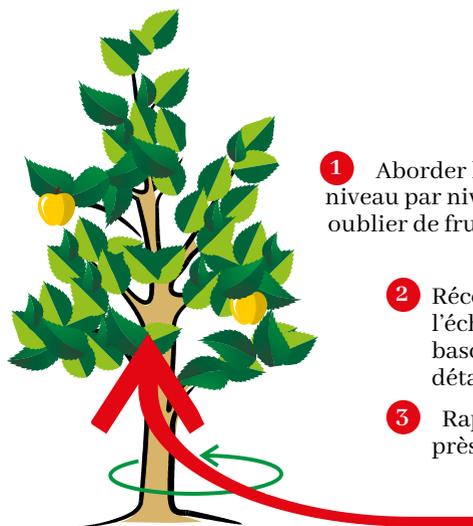
NON !



ABORDER L'ARBRE



COMMENT RÉCOLTER CORRECTEMENT LES FRUITS ET LES LÉGUMES



- 1 Aborder l'arbre par le bas, travailler niveau par niveau, faire attention à ne pas oublier de fruits
- 2 Récolter depuis le sol, sur le traîneau ou l'échelle, jusqu'à ne plus pouvoir faire basculer les fruits vers le haut pour les détacher
- 3 Rapprocher l'échelle ou le traîneau le plus près possible de l'arbre, ne pas heurter violemment l'arbre avec l'échelle, faire attention à ne pas casser de branches ni faire tomber de fruits

COMMENT DÉPOSER LES FRUITS DANS LE CAISSON

UTILISATION DU SAC OU DU PANIER DE RÉCOLTE

- 1 QUAND LE PANIER EST PLEIN :
 - Descendre de l'échelle ou du traîneau
 - Détacher les cordons et les tenir entre les doigts
 - Prendre le panier à deux mains et se diriger vers le caisson



COMMENT RÉCOLTER CORRECTEMENT LES FRUITS ET LES LÉGUMES



2 SE CALER CONTRE LE BORD DU CAISSON :

- Ne pas poser le panier sur le bord du caisson afin d'éviter que le bois n'abîme les fruits au fond du panier
- Se pencher avec le panier au-dessus du caisson
- Stabiliser la colonne vertébrale
- Faire osciller le bassin

3 APPROCHER LE PANIER VERS LE BORD OPPOSÉ DU CAISSON SANS LE POSER SUR LE FOND OU SUR LE LIT DE FRUITS :

- Lâcher doucement les cordons du tablier pour laisser glisser les fruits
- Pour le panier traditionnel : le vider délicatement avec une main tout en accompagnant les fruits avec l'autre

4 VIDER LE PANIER :

Déposer délicatement les pommes les unes sur les autres, ramener le panier vers soi pour répartir les pommes régulièrement, sans faire de monticules

**ATTENTION : NE LAISSER AUCUNE
FEUILLE DANS LE CAISSON**

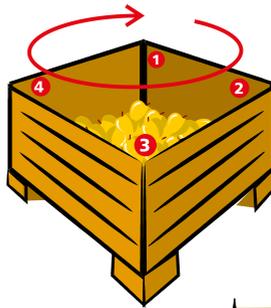


COMMENT RÉCOLTER CORRECTEMENT LES FRUITS ET LES LÉGUMES



- 5 SOULEVER LENTEMENT LE PANIER, LES POMMES NE DOIVENT PAS TOMBER !

Ne pas tasser avec les mains.
Recommencer la récolte en tenant bien le tablier du panier et resserrer les cordons



COMMENT REMPLIR LE CAISSON

POUR REMPLIR LE CAISSON :

- Déposer les fruits successivement dans chaque coin du caisson
- Les déposer là où le lit de fruits est le plus bas
- Ne pas faire de monticules
- Ne pas tasser avec les mains

ATTENTION : aucun fruit ne doit dépasser le niveau des axes supérieurs ! Si un fruit est en trop, ne pas essayer de le faire rentrer à tout prix : il faut le retirer



QUEL EST LE CODE DE LA ROUTE DANS LE VERGER ?

Lorsque le tracteur passe entre les rangées, se placer avec son traîneau ou son échelle sur les côtés du passage. Faire attention aux matériaux laissés entre les rangées

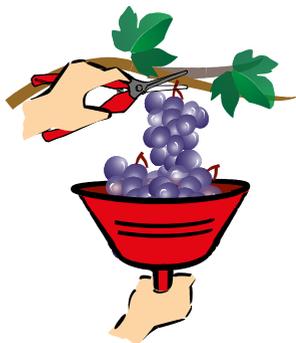


RAISIN



POUR LA RÉCOLTE EN PERGOLA

- 1 Tenir l'entonnoir d'une main et couper la grappe avec l'autre



- 2 Vider l'entonnoir dans la caisse



- 3 Vider la caisse pleine dans le caisson





COMMENT RÉCOLTER CORRECTEMENT LES FRUITS ET LES LÉGUMES



POUR LA RÉCOLTE EN ESPALIER

- 1 Envelopper la grappe avec la paume d'une main et la couper avec l'autre à sa jonction



- 2 Jeter chaque grappe dans la caisse :
 - Enlever les feuilles
 - Ne pas faire tomber les grappes



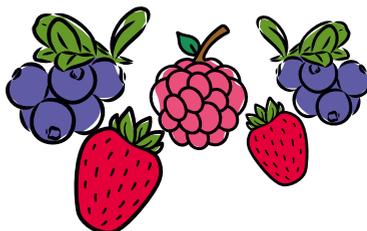
- 3 Vider la caisse pleine dans le caisson sans écraser le raisin



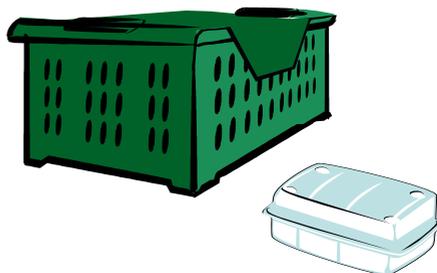
PETITS FRUITS

1 LES FRUITS SONT CULTIVÉS EN PLEIN CHAMP OU SOUS SERRE :

- Ils sont détachés de la plante et placés dans des paniers placés dans des petites caisses, qui sont déplacées vers la plante voisine jusqu'à remplissage
- Les petites caisses peuvent être transportées sur des chariots



2 UNE FOIS LES PETITES CAISSES DE CONDITIONNEMENT REMPLIES, ELLES SONT CHARGÉES SUR UNE REMORQUE ET TRANSPORTÉES PAR TRACTEUR



3 LORS DE LA RÉCOLTE DE FRUITS AVEC ÉPINES, PORTER DES LUNETTES DE PROTECTION

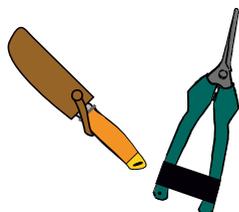
LÉGUMES

COMMENT RÉCOLTER CORRECTEMENT LES FRUITS ET LES LÉGUMES

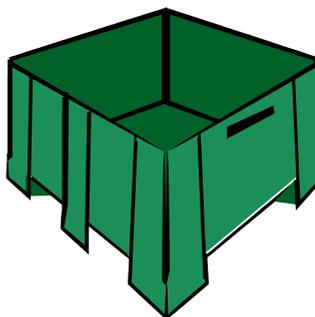


1 LES LÉGUMES SONT RÉCOLTÉS PAR DÉTACHEMENT :

- Dans certains cas, il est nécessaire d'utiliser des couteaux ou des ciseaux
- Si nécessaire, ils sont nettoyés et placés dans des seaux et des petites CAISSES
- Des brouettes sont également utilisées pour déplacer les petites caisses le long des rangées



2 LES PRODUITS RÉCOLTÉS SONT CHARGÉS SUR UNE REMORQUE, OU PLACÉS DANS DES BACS POUR ÊTRE ENSUITE TRANSPORTÉS PAR TRACTEUR



3 PORTER DES GANTS DE TRAVAIL EN CAS DE VÉGÉTATION IRRITANTE

SE DÉPLACER
EN TOUTE SÉCURITÉ



ATTENTION !

**Ne pas s'approcher du tracteur
en mouvement**



INFORMATIONS UTILES POUR LE TRAVAILLEUR SAISONNIER DANS L'AGRICULTURE

Pour les salariés agricoles exerçant des activités génériques et simples (sans risques spécifiques), qui ne nécessitent pas de qualifications professionnelles particulières (par exemple conduite de machines agricoles, traitements phytosanitaires, contact avec les animaux, etc.) pendant une durée maximale de 50 jours par an dans la même exploitation, la formation est assurée par la remise au salarié de brochures d'information (dans un langage compréhensible).

Pour les salariés exerçant des activités à risques et/ou travaillant plus de 50 jours par an dans la même exploitation, **une formation à la sécurité au travail d'une durée de 12 heures est OBLIGATOIRE**. Pour accéder au cours en italien, les étrangers doivent réussir un test de compréhension de la langue.

PÉRIODE D'ESSAI

Pour les emplois SAISONNIERS dans le secteur agricole, une période d'essai de maximum cinq jours ouvrables est prévue (conformément à la Convention collective provinciale de travail).

RÉMUNÉRATION

Informations disponibles sur le site web www.ebta.it

REPAS ET LOGEMENT

Informations disponibles sur le site web www.ebta.it



HORAIRES DE TRAVAIL



La durée normale de travail hebdomadaire est de 39 heures, soit 6 heures et 30 minutes par jour, six jours par semaine. Chaque heure supplémentaire doit être rémunérée avec les majorations prévues pour les HEURES SUPPLÉMENTAIRES ou les JOURS FÉRIÉS (s'il s'agit d'un dimanche ou d'un autre jour férié) ou le TRAVAIL DE NUIT (conformément à la Convention collective provinciale de travail).

MALADIE ET ACCIDENT DU TRAVAIL

MALADIE

Pour avoir droit au traitement économique prévu par les conventions collectives et la loi comme **indemnité de maladie**, le travailleur doit avoir au moins 51 jours de cotisation agricole durant l'année précédente ou celle en cours.

FONDS DE GARANTIE MALADIE POUR LES TRAVAILLEURS AGRICOLES

Les travailleurs agricoles (fixes ou saisonniers) régulièrement embauchés par des exploitations en règle avec les versements à l'E.B.T.A. peuvent bénéficier, en plus des prestations fournies par les organismes institutionnels de sécurité sociale (INPS-INAIL), de prestations complémentaires, sur demande à présenter directement ou par l'intermédiaire d'un syndicat.

ACCIDENT

En cas d'accident, même mineur, le travailleur doit immédiatement informer son employeur ou le responsable de l'exploitation. La personne blessée doit consulter un médecin dans les 3 jours suivant l'accident. La déclaration d'accident doit être faite dans les 2 jours à compter du jour où l'employeur en a été informé et doit être accompagnée d'un certificat médical.



QUELQUES NOTES SUR LE DROIT À L'ASSISTANCE SANITAIRE



POUR LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Les travailleurs extracommunautaires titulaires d'un visa d'entrée pour travail saisonnier reçoivent un permis de séjour temporaire. Une fois la période prévue écoulée, les ressortissants étrangers doivent quitter le territoire de l'État italien.

Les travailleurs saisonniers ont également droit à certaines formes d'assistance sanitaire, notamment :

- si une maladie survient pendant la période de travail, le ressortissant étranger a droit à l'assistance sanitaire jusqu'à l'expiration de son permis de séjour ;

- en cas d'accident ou de maladie professionnelle, les soins médicaux et chirurgicaux nécessaires pendant la période

d'invalidité du travailleur sont assurés, y compris ceux nécessaires, après la guérison clinique, au rétablissement de la capacité de travail : la période d'assistance peut donc également dépasser la durée du contrat de travail (mais pas celle du permis de séjour) ;

- si, au cours du contrat de travail saisonnier, une grossesse survient, la travailleuse extracommunautaire a droit à tous les soins liés à l'accouchement, même après l'interruption du contrat de travail : si, à la fin de son permis de séjour, la travailleuse retourne dans son pays d'origine et accouche ensuite à l'étranger, elle a droit au remboursement des frais de santé encourus pour l'accouchement.

i L'E.B.T.A. est un organisme constitué par les organisations syndicales, qui verse des prestations complémentaires à celles de l'INPS ou de l'INAIL, afin de compléter le salaire à 100 %, et d'autres aides décrites à la page précédente.

**À QUI S'ADRESSER POUR OBTENIR DES
INFORMATIONS OU EN CAS D'ACCIDENT/
MALADIE**



**COLDIRETTI
TRENTO**

**COLDIRETTI TRENTO
PATRONATO EPACA**

TRENTE

Tél. 0461/915575

CLES

Tél. 0463/421317

ROVERETO

Tél. 0464/432009

TIONE

Tél. 0465/321163

LEVICO TERME

Tél. 0461/706592

MEZZOLOMBARDO

Tél. 0461/601404

MALÈ

Tél. 0463/902111

ARCO

Tél. 0464/532242

TESERO

Tél. 0462/814474

www.coldirettitrentinoalloadige.it



**AGRICOLTORI ITALIANI
TRENTO**

**CIA-AGRICOLTORI
ITALIANI TRENTO
PATRONATO AINC**

TRENTE

Tél. 0461/1730440

CLES

Tél. 0463/635000

ROVERETO

Tél. 0464/075100

BORGO VALSUGANA

Tél. 0461/757417

TIONE DI TRENTO

Tél. 0465/765003

www.cia.tn.it



**CONFAGRICOLTURA
DEL TRENTO - ACT
PATRONATO ENAPA**

TRENTE

Tél. 0461/820677

CLES

Tél. 0463/421531

ROVERETO

Tél. 0464/435361

MEZZOLOMBARDO

Tél. 0461/606005

www.confagricolturatn.it



FLAI - CGIL PATRONATO INCA

TRENTE
Tél. 342/1362686
ROVERETO
Tél. 345/9797420
CLES
Tél. 347/6193326
TIONE
Tél. 348/1302607
RIVA DEL GARDA
Tél. 345/9797420
CAVALESE
Tél. 342/1362686
BORGIO VALSUGANA
Tél. 342/1362686
PERGINE
Tél. 340/5346038
MEZZOLOMBARDO
Tél. 347/6193326
PRIMIERO
Tél. 342/1362686
ALA
Tél. 345/9797420
STORO
Tél. 348/1302607
MALE'
Tél. 347/6193326

www.cgil.it/trentino



FAI-CISL DEL TRENTINO PATRONATO INAS

ARCO
CLES
TRENTE
ROVERETO
BORGIO VALSUGANA
PERGINE
TIONE
CAVALESE
PRIMIERO
Numéro unique
CISL del Trentino :
Tél. 0461/215120
Port. FAI 338/6169716

www.faicislrentino.it



UILA-UIL PATRONATO ITAL

TRENTE
Via G. Matteotti 71
Tél. 0461/376111
ROVERETO
Via Tommaseo 1/E
Tél. 0461/1533133
RIVA DEL GARDA
Via Galas 15
Tél. 0461/1533133
CLES
Casa Bertolasi
Piazza Granda 44
Tél. 351/6491730
MEZZOLOMBARDO
Via 4 Novembre 24
Tél. 351/6491730
PERGINE
Loc. Ponte Regio 44
Tél. 351/7479544
STRIGNO
Piazza 4 Novembre 17
Tél. 351/7479544
TIONE
Via Del Foro 27/a
Tél. 347/2903086
TESERO
Via Roma 84
Tél. 327/6615682

uiltrento@uiltn.it
www.uiltn.it

ATTESTATION DE REMISE

Je soussigné

Titulaire de l'exploitation agricole

ai remis au travailleur/à la travailleuse

Code fiscal

le livret/guide intitulé « Récolte des fruits et légumes dans le Trentin-Haut-Adige », publié par E.B.T.A. Trento.

Date

Signature du titulaire

Signature du travailleur
pour réception